



01 Que sont les itinéraires de découverte ?

publié le 01/09/2011 - mis à jour le 25/06/2012

Extrait de l'arrêté du 6 avril 200, modifiant l'organisation du cycle central de collège (5ème et 4ème)

LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE constituent un TEMPS D'ENSEIGNEMENT À PART ENTIÈRE

La nouvelle organisation des enseignements du cycle central de collège (classes de cinquième et de quatrième) a été définie par l'arrêté du 14 janvier 2002.

Cet arrêté introduit le dispositif des itinéraires de découverte en tant que modalités particulières d'enseignement des programmes disciplinaires. C'est à raison de 2 heures-élève hebdomadaires qu'ils prennent place dans la grille horaire du cycle central.

Pour chaque discipline, est défini un horaire-élève minimal et un horaire-élève possible qui fait apparaître la contribution de chaque discipline aux itinéraires de découverte.

Concrètement :

En 5ème, :

Durant 1h30 hebdomadaire toutes les classes sont alignées (c'est à dire ont en même temps "Itinéraire de découverte") et les élèves ne travaillent plus par classe, mais par groupe.

Chaque groupe se consacre à l'étude de deux thèmes interdisciplinaires par an (deux disciplines associées) :

- ▶ un thème au 1er semestre, de la rentrée de septembre à fin janvier
- ▶ un autre thème au 2ème semestre, de fin janvier à début juillet :

ex de disciplines associées : lettres-mathématiques ou Anglais-Physique, toutes les combinaisons sont possibles, **mais il faut que deux professeurs de deux disciplines différentes proposent un thème en commun**. En semaine A, un professeur prend en charge le groupe. En semaine B, le professeur associé le fait à son tour.

En début d'année, les thèmes sont proposés aux élèves et chacun émet des vœux pour chaque semestre, ce qui lui permet de choisir son groupe, dans la limite des places disponibles.

Nous faisons en sorte que chaque élève obtienne son vœu 1 au premier ou au second semestre (si ce n'est pas possible, l'élève devient prioritaire pour obtenir son vœu 2, et nous évitons son vœu 3).

En 4ème, même organisation.

LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE sont donc une nouvelle façon d'étudier et de découvrir des sujets divers, qui enrichissent la scolarité et participent à l'acquisition d'une culture générale. Le travail réalisé, souvent en binôme, est noté (une note par semestre) et cette note compte comme pour les autres disciplines dans la moyenne (du trimestre 2, puis du trimestre 3).

Au fil des années, les IDD sont devenus facultatifs et ont été abandonnés dans de nombreux collèges. Au collège Clemenceau, les IDD sont maintenus en 5ème et en 4ème.

Les itinéraires de découverte trouvent leur prolongement naturel

- en lycée en 1ère, à travers les travaux personnels encadrés (TPE)
- en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, à travers les travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.